



1201833901

DATE DEPOT : 2012-02-20

NUMERO DE DEPOT : 2012R018298

N° GESTION : 1987B11793

N° SIREN : 342965985

DENOMINATION : CAGNAT ET ASSOCIES - CABINET CAGNAT

ADRESSE : 22 RUE DE MADRID 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/01/13

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

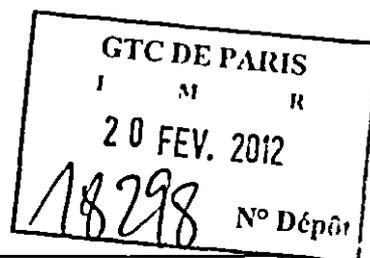
CAGNAT ET ASSOCIES

- Cabinet CAGNAT -

Société anonyme au capital de 150.000 euros

Siège social : 22 rue de Madrid – 75008 PARIS

342 965 985 RCS PARIS



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 13 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le treize janvier, à dix-huit heures, **13.01.12 EC**

Les administrateurs de la société CAGNAT ET ASSOCIES ont été réunis au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Sont présents :

- Monsieur Pierre MERCADAL, administrateur, Président – Directeur Général,
- Monsieur Laurent COURQUIN, administrateur,
- Monsieur Philippe AZENCOTH, administrateur.

Est absent, excusé :

- Monsieur Eric BEDETTI, administrateur démissionnaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil étant présente, ce dernier peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Pierre MERCADAL, en sa qualité de Président du Conseil.

Il indique que le Conseil est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission d'un administrateur ✓
- pouvoirs pour les formalités. ✓

Le Président rappelle en effet que Monsieur Eric BEDETTI a fait part de sa démission du mandat d'administrateur qu'il occupait au sein de notre société.

Démission d'un administrateur :

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Eric BEDETTI. ✓

Après délibération, le Conseil décide de ne pas procéder à son remplacement.

M RA

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* *
*

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 18 heures 15.

Le présent procès-verbal est établi et signé par le Président de séance et un administrateur.

Le Président de séance
Monsieur Pierre MERCADAL

Philippe AZENCOTHL
Un administrateur

